

COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le vingt trois juin à vingt heures trente minutes, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy **LUBIAS**, Maire.

Présents : Mmes et MM. **LUBIAS, BOURNEUF, TURBAN, LEROYER, GRIGNON, PORTEBOEUF, JEUSSET, CHARDON, NOTREAMI-CHENIER, LUTELLIER, PAQUIER, CORNU, LEPETIT, TREBOUET, LEPOUZE, FILLATREAU, BEAUTRU, LEDUC , MORGANT, HOUALARD, RIVET-COURSIMAUT.**

Excusés : Mme **MOREAU** (pouvoir à Mme **GRIGNON**) – M. **CHAUVEAU** (pouvoir à Mme **TURBAN**) – Mme **HEMERY** (pouvoir à Mme **RIVET-COURSIMAUT**) – **MAUPOINT** (pouvoir à M. **LEDUC**) – Mme **BONNARGENT** (pouvoir à M. **HOUALARD**) – Mme **LECHANJOUR** (pouvoir à Mme **JEUSSET**)

Secrétaire : M. **LUTELLIER**

----- oOo -----

I – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le 26 avril 2011, le Préfet a rendu public son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les Conseils Municipaux disposent, à compter de cette date, d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

L'absence d'avis dans ce délai vaut avis favorable.

Monsieur le Maire présente une synthèse du document. Il rappelle que les communautés de communes ne sont pas les seuls établissements de coopération intercommunale concernés par la réforme. Il faut également prendre en compte les syndicats comme le **SIDERM**. L'hypothèse du préfet d'y rattacher **Parigné l'Evêque** n'irait pas sans poser de problèmes notamment du fait du récent renouvellement du contrat d'affermage.

Monsieur le Maire propose que la délibération mentionne que la proposition est satisfaisante en tant qu'elle ne déstructure pas la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, mais soulève une réserve quant à l'éventualité d'une intégration de **Parigné l'Evêque** dans le **SIDERM**.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sous réserve des observations ci-dessus.

II – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VRD DE L'HERPINIERE

Les travaux de viabilisation qui vont être réalisés sur la VC 413 (Chemin de l'Herpinière) concernent, sur une longueur de 470 ml, une voie de compétence communautaire.

La commune ne peut donc effectuer ces travaux sans y être mandatée de façon expresse par la Communauté de Communes.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à signer avec le Président de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau une convention réglant les conditions de ce mandat.

Suite à une question de Madame RIVET-COURSIMAUULT, Monsieur le Maire précise qu'à ce jour seuls sont engagés les travaux de réseaux et ceux-ci ne concernent pas la Communauté de Communes.

Le maitre d'œuvre est SODEREF.

III – CONVENTION AVEC LA SOCIETE NOVA

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le Maire à signer avec la Société NOVA une convention fixant les modalités d'intégration des voies et parties communes du lotissement du Clos de l'Huilerie dans le domaine public communal (voir document ci-joint)

IV-AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le Maire à signer les permis de construire relatifs au hangar des ateliers municipaux, aux toilettes du groupe scolaire et au bâtiment multi services destiné à remplacer le mille clubs.

Monsieur HOUALARD évoque les différentes possibilités d'implantation du hangar.

Monsieur le Maire répond que l'option retenue a été étudiée lors d'une précédente réunion de commission.

V-RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE POUR LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments principaux des rapports annuels du délégataire des services d'eau et d'assainissement. On peut notamment constater une baisse relative des consommations.

Le Conseil Municipal prend une délibération stipulant qu'il a pris connaissance du rapport du délégataire des services publics d'eau et d'assainissement.

Les rapports sont consultables en mairie.

VI- DECISION MODIFICATIVE BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend les décisions modificatives suivantes relatives à l'amortissement des subventions d'investissement :

1° - Budget du service d'eau :

- | | |
|---|---------|
| - D 13912 OS Collectivités et établissements publics locaux : | + 510 € |
| - D 2315 R Installations techniques matériel outillage industriel : | - 510 € |

- R 777 OS Quote part des subventions d'investissement virée au résultat : + 510 €
- R 704 R Participations diverses (branchements) : - 510 €

2° - Budget du service d'assainissement :

- D 13912 OS Collectivités et établissements publics locaux : + 1 €
- D 2315 R Installations techniques matériel outillage industriel : - 1 €
- R 777 OS Quote part des subventions d'investissement virée au résultat : + 1 €
- R 704 R Participations diverses (branchements) : - 1 €

VII- DECISION MODIFICATIVE POUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les résultats des consultations engagées pour les travaux de voirie, de construction des toilettes des écoles et du bâtiment devant remplacer le mille clubs laissent apparaître des résultats supérieurs aux estimations.

En conséquence le Conseil Municipal par 23 voix pour et 4 abstentions prend la décision modificative suivante :

- Op. Bâtiment multiservices : D 020-1004-2313 R Constructions : + 48 000 €
- Op. WC école Apollinaire : D 212-0222-2313 R Constructions : + 20 000 €
- Op. Complexe sportif : D 412-0205-2315 R Installations : - 24 900 €
- Op. Tennis couverts : D 411-0602-2313 R Constructions : - 3 000 €
- Op. Restaurant scolaire : D 251-0308-2313 R Constructions : - 40 100 €

Une abstention est due au projet des WC de l'école, les trois autres au projet du local multi services.

VIII-DECISIONS PRISES SUR DELEGATION

27 mai 2011 : Construction d'un hangar pour les services techniques –

- Entreprise WILLIAMEY- 48 776,66 € .

10 juin 2011 Travaux de renforcement de voirie :

- Avec l'entreprise Eiffage, conclusion d' un marché pour la réalisation des travaux du lot ° 1 pour un montant de 86 757,66 € TTC
-
- Avec l'entreprise Luc DURAND, conclusion d' un marché pour la réalisation des travaux du lot n°2 pour un montant de 111 695,04 €TTC
-
- Avec l'entreprise Luc DURAND, conclusion d'un marché pour la réalisation des travaux du lot n°3 pour un montant de 46 390,45 € TTC
-
- Avec l'entreprise Luc DURAND, conclusion d'un marché pour la réalisation des travaux du lot n°4 pour un montant de 37 129,82 € TTC

Au sujet des travaux prévus rue Marie Curie, Monsieur LEROYER évoque son souhait de voir aménager un giratoire.

IX - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 AVRIL RELATIVE A L'AUGMENTATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION

Par délibération du 19 avril 2011, le Conseil Municipal a pris une délibération augmentant la durée de travail d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 5 heures hebdomadaires à 15 heures 75.

La Préfecture a fait une observation du fait que cette modification est supérieure à 10 %. Dans ce cas de figure, il convient, non pas de modifier le poste, mais de le supprimer et de le recréer avec la nouvelle durée. Le Conseil Municipal modifie sa délibération en ce sens.

Par ailleurs, le Conseil Municipal crée à effet du 5 septembre 2011 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 5 h. Ce poste était jusqu'à présent occupé par un agent qui travaillait sur un poste avec deux fonctions différentes et qui vient d'être nommée sur un poste d'ATSEM.

X- DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante, afin de permettre l'annulation de titres sur exercice antérieur.

- D 020-673 Titres annulés sur exercice antérieur : + 700 €
- D 020-60628 Autres fournitures non stockées : - 700 €

AFFAIRES DIVERSES

Madame TREBOUET demande des précisions quant aux horaires de fermeture des routes le jour de passage du Tour de France.

- Monsieur le Maire : « la RD 304, sur Parigné sera fermée de 10 heures à 13 heures environ. »

Madame RIVET – COURSIMAULT : « de nombreuses personnes se plaignent de l'augmentation du trafic poids lourds sur la RD 304 ».

- Monsieur le Maire : « une réunion avait eu lieu à ce propos voici plus de deux ans qui avait repoussé l'examen de cette question à l'ouverture de la déviation de Château du Loir. Celle-ci étant imminente, la question pourra être reposée. »

Madame RIVET-COURSIMAUULT évoque des démarcheurs, agissant de façon pressante, qui sont passés chez des parignéens et demande si la mairie est au courant.

Madame TURBAN présente les expositions du weekend end et remercie toutes les personnes qui l'ont aidée pour la fête de la musique et notamment les employés communaux.

Madame MORGANT fait remarquer que l'utilisation du Foyer Loisirs pour la fête de la musique a donné satisfaction.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la fête culturelle communautaire le 2 juillet à Brette les Pins

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements pour subvention des Copains du Vélo, des J.S.P., de l'A.D.E., des Amis de l'Ecole, de Danse Loisirs et Sports et de Familles Rurales.

Séance levée à 22 heures